

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL d'AIROUX

DU 17 juin 2020

L'an deux mil vingt, et le dix-sept du mois de juin, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire Covid-19, sous la présidence de Cédric Malrieu Maire.

Etaient présents Madame Béatrice SIRDEY, Messieurs Guillaume CLAUZEL, Philippe COGNIAUX, Hubert DE POMYERS, Louis GILIS, Sauveur GOMEZ, Bernard LEGUEVAQUES, Olivier LOCATELLI-HOURS, Cédric MALRIE, Cyril ROUSSEL.

Etaient absents excusés : Philippe COGNIAUX, Renaud PACAREAU.

DELIBERATIONS

POINT 1 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le Maire ou son représentant, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par Monsieur le Maire,

Après dépouillement du scrutin et application de la représentation proportionnelle au plus fort reste : Sont donc désignés en tant que :

Président : Monsieur Cédric MALRIEU Maire

Membres titulaires :

- LEGUEVAQUES Bernard
- LOCATELLI-HOURS Olivier
- ROUSSEL Cyril

Membres suppléants :

- De POMYERS Hubert
- GOMEZ Sauveur
- CLAUZEL Guillaume

POINT 2 DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA COMMISSION DE CONTROLE LISTE ELECTORALE

Les membres de la commission de contrôle diffèrent selon le nombre d'habitants dans la commune. Ainsi, elles sont composées dans les communes de moins de 1 000 habitants :

D'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, défaut, du plus jeune conseiller municipal ;

D'un délégué de l'administration désigné par le Préfet

D'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance

Le Conseiller municipal, pour la commune, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres du conseil, volontaire pour participer aux travaux de la commission à l'exception du Maire, des adjoints et des conseillers titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales : Conseiller municipal : titulaire De POMYERS Hubert suppléante : Béatrice SIRDEY

POINT 3 VALIDATION DE LA LISTE DE PRESENTATION POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Cette commission est composée dans les communes de moins de 2000 habitants de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Le rôle de la CCID : elle émet un avis sur la mise à jour des valeurs locatives retenues comme bases de calcul des impôts directs locaux. Elle peut signaler aussi à l'administration de tous les changements qu'elle a pu constater et qui n'ont pas été portés à la connaissance du service,

Conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI),

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes : être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union Européenne, âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales, posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil Municipal a dressé une liste de 24 noms dans les conditions énumérées dans l'article 1650-1 du Code Général des impôts

POINT 4 DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

transférées. Cette évaluation est un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation entre une commune et son EPCI.

Le Conseil Municipal a désigné monsieur Gilis Louis, conseiller municipal, en tant que représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

POINT 5 PARTICIPATION AU SYNDICAT LAURAGAIS AUDOIS POUR 2020

Le Conseil municipal a validé la participation de la commune au Syndicat Lauragais Audois pour la compétence « Création, gestion et entretien des Accueils de Loisirs Extrascolaires » qui s'élève à 2796.71 €.

POINT 6 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2020

COMITE DES FETES

1500.00 €

Bernard LEGUEVAQUES, Guillaume CLAUZEL, Cyril ROUSSEI, Sauveur GOMEZ, membres du comité des fêtes n'ont pas participé au vote de cette subvention.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE) DU R.P.I. AIROUX MONTFERRAND 170.00 €

ASSOCIATION DE CHASSE D'AIROUX

100.00€

Montant attribué sous réserve de l'organisation d'une assemblée générale et sous réserve de la présentation des comptes annuels

ASSOCIATION SOUVENIR FRANÇAIS

50.00 €

AFDAIM

100.00 €

ASSOCIATION DU CANAL DES DEUX MERS cotisation :

50.00 €

ASSOCIATION DES MAIRES DE L'AUDE cotisation : 60.00 €

ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE

150.00 €

AUDE SOLIDARITE (en prévision)

160.00 €

POINT 7 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2020

Pour l'exercice 2020, le taux de TH ne doit pas être voté, c'est le taux de 2019 qui est automatiquement maintenu, le produit de la TH n'est pas supprimé, il apparaît dans l'état 1259.

Seuls les taux des taxes foncières (bâti et non bâtis) sont votés.

Le Conseil Municipal a décidé, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2020 et de reconduire les mêmes taux que 2019 comme suit :

Taxe foncière Bâti : 16.77 %

Taxe foncière non bâti : 72.02 %

POINT 8 TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE ET FAUCHAGE POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil Municipal a décidé e réaliser deux fauchages des accotements et abords des routes communales : un passage en mai, un passage si nécessaire septembre/octobre pour un montant de 32 € HT/Km

DECIDE de réaliser un débroussaillage complet fin juillet pour un montant de 74 €HT/Km

DECIDE de réaliser un broyage entretien des chemins de la Boucle Airouxoise pour un montant forfaitaire de 80 € HT

CHARGE Monsieur le Maire de signer le devis avec l'entreprise PINEL et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

POINT 9 TRAVAUX COMPLEMENTAIRE ECLAIRAGE PUBIC CHEMIN DES PAGES

Lors de la réalisation des travaux, et après concertation avec le SYADEN et l'entreprise ROBERT en charge des travaux, il est nécessaire de modifier la distribution de l'éclairage public, chemin des Pages, pour une meilleure harmonisation.

Monsieur le Maire donne lecture du devis complémentaire établi par l'entreprise Robert qui s'élève à un montant de 1712.64 € HT soit 2055.17 € TTC. Une demande d'aide complémentaire a été sollicitée auprès du SYADEN. Le Conseil Municipal a approuvé ce complément de travaux.

POINT 10 VOTE DU BUDGET 2020

Le Conseil municipal a approuvé le budget communal ci-dessous :

Section de fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	117502.00	Produits des services domaine et ventes diverses	930.00
Charge de personnel et frais assimilés	28800.00	Impôts et taxes	68945.14
Autre charge de gestion courante	18890.00	Dotations subventions et participations	47261.46
Charges financières	224.00	Autres produits de gestion courante	160.00
Virement à la section d'investissement	16282.91	Excédent reporté	65895.76
Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	1482.97		
Dépenses imprévues	10.48		
TOTAL	183192.36	TOTAL	183192.36

Section d'investissement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses d'équipements	86090.60	Subventions d'équipements	14891.08
Emprunts et dettes assimilés	7709.00	Dotations aux amortissements	1482.97
Reste à réaliser 2019	35030.70	Virement à la section de fonctionnement	16282.91
		Excédent de fonctionnement capitalisé	40234.17
		Reste à réaliser 2019	23383.06
		FCTVA	14602.04
		Excédent reporté	30844.07
TOTAL	226899.30	TOTAL	226899.30

POINT 11 MODIFICATION N° 7 DES STATUTS DU SYNDICAT LAURAGAIS AUDOIS

Le Conseil Municipal a validé les nouveaux statuts du Syndicat Lauragais Audois.

Discussions – Informations

Réflexion Monument aux morts : le projet :

- établir un terrassement
- construire un socle pour le support de la croix récupérée sur le monument actuel
- rénovation de la croix
- création de trois plaques en marbre avec les lettres peintes en noir si toutefois les plaques actuelles ne peuvent pas être récupérées et renouvelées. Le coût estimatif du devis du Marbrier Sarl Renaud de Belpech s'élève à 7400 € HT soit 8880.00 € TTC. D'autres devis vont être demandés.

Présentation étude aménagement paysager : la présentation a eu lieu à Auzeville le vendredi 5 juin 2020. Compte tenu de la pandémie Covid-19, seulement Cédric Malrieu et Béatrice Sirdey ont pu assister à cette présentation. Monsieur le Maire a distribué au Conseil Municipal un premier document. L'étude complète doit être envoyée prochainement à la mairie.

Point sur les travaux 2ème tranche sécurisation et accessibilité RD1 (accessibilité mairie) : Le Cabinet Cétur Maître d'œuvre, a pris contact avec l'entreprise Vallez, pour connaître leur planning qui serait susceptible de planifier une intervention fin juin. Le Cabinet Cetur souhaite connaître les attentes du Conseil municipal en terme de période de réalisation des travaux : soit fin juin soit à la rentrée. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les travaux de mise en sécurité de la mairie courant septembre après la fête locale. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Courrier association Eau Bien Commun du Lauragais : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association Eau Bien Commun du Lauragais.

Rapports eau potable et assainissement 2019 du délégataire BRL Exploitation : Monsieur le Maire indique que les rapports eau potable et assainissement 2019 du délégataire ont été envoyés à chaque conseiller municipal.

Bloc intersection Route de Soupex / Plaisance : Guillaume Clauzel informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de poser un bloc au niveau du trottoir intersection Route de Soupex/ Plaisance afin d'éviter le stationnement des véhicules. Il se propose d'installer ce bloc.

Trou déchets verts : un panneau interdisant le dépôt de déchets verts a été installé. Le trou des déchets verts déborde actuellement.

Petits travaux à prévoir à l'église :

- Pièce de rangement des bancs à l'église : plafond en mauvais état
- Sacristie : il est nécessaire de changer le lino, de vérifier l'état du plancher.

Affiché le 26 juin 2020 à 19 heures sur le tableau d'affichage de la mairie.

Le Maire

Cédric MALRIEU

